



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

INSP
Institut national
du service public

CERTIFICAT MEDICAL relatif aux aménagements d'épreuves – Concours d'entrée à l'INSP – Voies générale et « Orient »

L'original manuscrit de ce document doit être joint au dossier d'inscription ou transmis par courrier à :

INSP, DDTC, 1 rue Sainte Marguerite, 67080 Strasbourg Cedex
au plus tard le 1^{er} octobre 2026 (cachet de la poste faisant foi).

Nom et adresse du médecin agréé :	NOM, prénom et adresse du (de la) candidat(e):
-	-
-	-
-	-
-	-

Je soussigné(e), docteur....., médecin agréé de l'administration,

certifie que M/Mme.....
candidat(e) inscrit(e) au concours d'entrée à l'INSP de 2027,
est atteint(e) d'un handicap¹ qui justifie la mise en place d'un aménagement pour les épreuves qui se dérouleront :

du 15 au 19 mars 2027

MESURE(S) PARTICULIERE(S) CONCERNANT LES EPREUVES ECRITES

--

entre mai et juillet 2027

MESURE(S) PARTICULIERE(S) CONCERNANT LES EPREUVES ORALES

--

A, le

Cachet et signature

¹ Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant (loi n° 2005-102)